



« Liberté Hebdo » : une cessation de paiement et un mauvais procès

Samedi 24 juin, la direction de *Liberté Hebdo* convoquait les salariés du titre à une réunion, ce lundi 26 juin, en leur assurant que le journal basé à Lille n'avait « pas d'autre choix que d'engager une procédure de liquidation judiciaire ».

En réalité, il s'agissait de leur apprendre que la SNLE, société éditrice de l'hebdomadaire, s'appêtait à déposer une déclaration de cessation de paiement au tribunal de commerce. C'est bien ce dernier qui sera amené à se prononcer sur le sort de *Liberté Hebdo*, lors d'une prochaine audience. Au moins, on connaît déjà l'issue réclamée par la direction : la liquidation.

Dans un communiqué publié le 25 juin ([lire ici](#)), le président de la SNLE, précise que malgré « l'apport substantiel de trésorerie d'un nouvel associé du journal » et un « plan de relance du titre » qui a « permis d'enrayer la chute permanente des abonnés et d'inverser la tendance », *Liberté Hebdo* n'est pas en mesure de « retrouver, dans un temps raisonnable, l'indispensable équilibre économique », après des pertes cumulées de 300 000 euros ces trois dernières années.

Si la disparition de *Liberté Hebdo* devait se confirmer, le SNJ-CGT regretterait profondément la perte d'un titre dont les équipes ont beaucoup fait, depuis des années, pour porter les voix progressistes qui s'expriment dans le monde syndical, politique, associatif, culturel...

Le SNJ-CGT regrette également que le président de la SNLE désigne, outre les difficultés économiques récurrentes de l'entreprise, un autre responsable, à savoir la section SNJ-CGT de *Liberté Hebdo*, sous prétexte que cette dernière a osé dénoncer la façon dont s'est mis en place le « plan de relance ». Celui-ci a été accompagné d'une nouvelle formule publiée en mars, pilotée par un cabinet de conseil dirigé par un actionnaire du journal.

Face à la marginalisation et la mise à l'écart de l'équipe en place, accusée d'être responsable de la situation du journal alors qu'elle n'a pas ménagé sa peine ces dernières années dans des conditions de travail difficiles, la section SNJ-CGT aurait donc dû se taire.

Se taire face au manque d'information et de concertation sur la réorganisation qui a été opérée. Se taire quand des journalistes pigistes sont privés de commandes du jour au lendemain sans autre forme de procès. Se taire quand le rédacteur en chef est dépossédé de ses prérogatives au profit

d'une nouvelle équipe. Se taire quand trois salariées, sur une équipe de quatre permanents, décident de quitter le journal pour se préserver. Se taire quand les journalistes pigistes, qui réclament simplement que leurs bulletins de paie soient conformes au droit du travail, se heurtent à un mur.

Autant de situations qui constituent des facteurs de risques psychosociaux, un phénomène qui a fait l'objet d'un séminaire du SNJ-CGT le 20 juin dernier.

Le SNJ-CGT se souvient du dernier plan de licenciements à *La Marseillaise*, vécu de façon très douloureuse par une partie de la rédaction et de la section SNJ-CGT. Il était intervenu après un plan de réorganisation piloté par certains des intervenants aujourd'hui à l'œuvre à *Liberté Hebdo*.

Le SNJ-CGT veillera à ce que, dans cette période compliquée, les droits des journalistes de *Liberté Hebdo* soient préservés.

Montreuil, le 27 juin 2023.